

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 10

Artikel: Les échanges entre la XIII région économique et la Suisse
Autor: Jules-Julien, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les échanges
entre
la XIII^e région
économique
et la Suisse

par Alfred JULES-JULIEN
Ancien Ministre
Président du Comité national
des Conseillers du Commerce
extérieur de la France

PARLER de la Suisse à Lyon et dans notre treizième région, c'est aussitôt évoquer des liens d'amitié fondés sur des affinités intellectuelles, philosophiques et économiques qui remontent pour le moins à la Renaissance. A tous instants, nous en retrouvons des traces profondes dans notre ville où des familles qui ont acquis chez nous droit de cité portent vos noms. Qui sait même, si nous n'avons pas puisé à l'exemple de vos compatriotes devenus Français ces qualités de travail, de persévérance, de courage et d'indépendance qui constituent le fond du caractère lyonnais ?

Nous rendons aussi hommage à la colonie suisse installée dans notre ville, colonie qui lui fait honneur, tant par la qualité que par le nombre de ses membres.

Elle est symbolisée par deux institutions :

— une officieuse, la section lyonnaise de votre Chambre de Commerce qui est la seule compagnie étrangère installée chez nous. Nous avons été très sensibles à ce choix. Qu'il nous soit permis de rendre ici un hommage tout particulier à son Président, M. Barbezat, homme d'une énergie indomptable et d'un cœur généreux, symbole de votre pays;

— une officielle, le Consulat général helvétique. Au risque de passer pour des impérialistes, ce qui ne serait guère un honneur dans la plus vieille démocratie d'Europe, nous nous permettons de déclarer que nous annexons vos consuls..., du moins par nos cœurs. C'est rappeler les amitiés profondes que M. E. Charles a laissées à Lyon et que M. Manz, son successeur, saura maintenir.

Nous tenions, en matière d'exorde, à faire connaître le climat qui règne ici à l'égard de la Suisse : climat symbolisé par le Rhône, ce fleuve franco-suisse qui donne lieu à des manifestations où s'expriment les sentiments populaires des deux nations tous les ans.

Il est donc tout à fait normal que nos liens économiques soient très solides. Tout facteur qui permet de les renforcer dans les deux sens est accueilli à Lyon avec satisfaction; tout nuage qui survient (et jamais de la part de notre ville) nous plonge dans l'inquiétude — il heurte nos sentiments et nos intérêts.

Nous nous efforcerons donc de faire connaître dans cette étude nos relations économiques, et en même temps il nous sera agréable de donner quelques précisions objectives de nature à dissiper des malentendus.

Une preuve de notre volonté d'intensifier nos rapports avec vous, fut notre campagne auprès de la S. N. C. F. d'électrifier « l'étoile d'Ambérieu », plaque tournante qui facilite les communications avec la France. Nous insistons vivement pour que la lacune au delà de Culoz soit comblée dans le plus bref délai.

Dans le domaine routier, nos amis Suisses ont pu constater les travaux permettant de faire de la route du Cerdon une voie large et sûre.

Notre satisfaction est donc profonde de voir un flux de voitures toujours plus intense entre nos deux pays.

C'est qu'en effet le tourisme suisse est un des facteurs économiques essentiels pour notre région, bien que difficilement chiffrable. Arrêtez-vous donc à Lyon, ne serait-ce que pour apprécier notre chère et rendre ainsi hommage aux efforts si méritoires de notre Syndicat d'Initiative. Votre courant touristique s'oriente sur la Côte d'Azur, tandis que les Lyonnais émigrent vers l'Oberland, le Valais et le Jura Bernois.

C'est maintenant que nous entrons dans le domaine strictement économique qui nous intéresse.

Nos échanges régionaux avec la Suisse sont considérables. Il ne vous étonnera pas que nous ne puissions pas les chiffrer puisque nos mouvements d'affaires sont englobés dans les statistiques générales de la France. C'est comme s'il vous était demandé d'évaluer, chiffres à l'appui, les échanges de tel ou tel canton avec la France. Nous entrons donc dans le vif du sujet, en émettant loyalement vos objections et les nôtres.

Que vend notre région à la Suisse ?

Ce sont les tissus de notre fabrique en pièces ou notre confection y compris les fils textiles, toute la gamme de nos industries chimiques et mécaniques, les papiers et cartons, les produits céramiques, les industries d'art, enfin et surtout les matières premières et denrées (houille, aciers, ciments, bois, fourrages, engrais, viandes, vins, céréales, légumes et fruits).

Nous achetons chez vous en quantités appréciables des qualités de tissus que nous ne produisons pas, des spécialités alimentaires, des colorants et surtout, pour de très grosses sommes, de la mécanique et des appareils de haute précision.

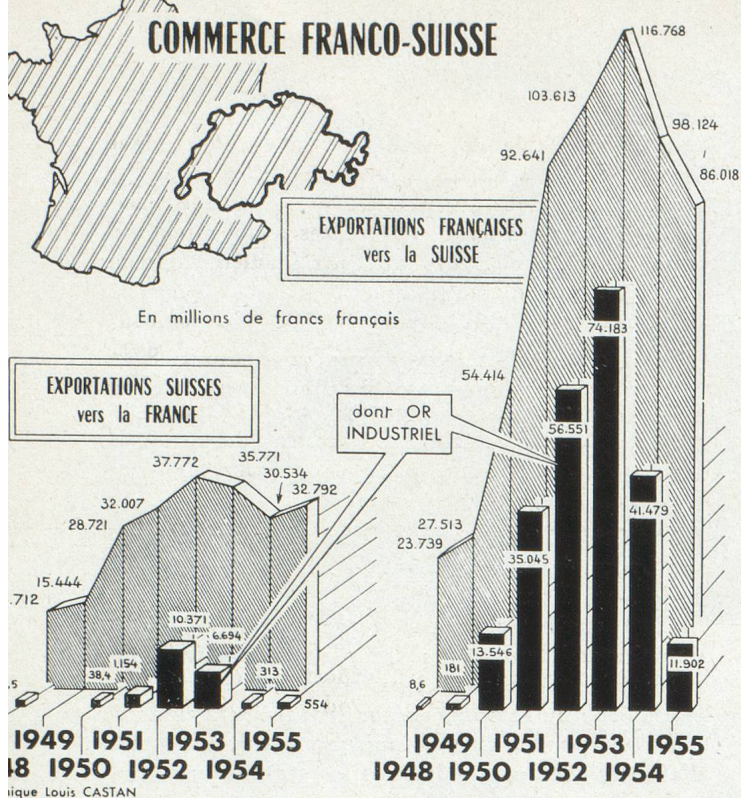
Nous n'avons pas la prétention de faire un inventaire complet de nos échanges régionaux. Désireux d'élever cette étude à l'échelon national, nous nous appuyerons sur les statistiques du Ministère des Finances français, et nous confronterons loyalement les chiffres.

Les résultats officiels du commerce franco-suisse pour 1955 s'élèvent à :

l'importation	32.792 millions de francs français
l'exportation	86.018 millions de francs français

Cette différence considérable est à la base de malentendus qui ont été suivis ici l'année dernière avec tristesse et inquiétude, bien que certaines de vos belles firmes, installées dans notre région, aient pu, heureusement, suppléer à cette carence en nous rendant service, tout en y trouvant leur avantage.

COMMERCE FRANCO-SUISSE



Les objections sont les suivantes :

La France vendait trop en Suisse et n'achetait pas assez d'où un décalage dans les comptes de la Confédération qui s'élèvent en 1955 aux chiffres suivants :

importation 6.401 millions de francs suisses
exportation 5.622 millions de francs suisses

Ces chiffres nous ont été donnés grâce à l'obligeance de votre Chambre. Vous serez d'accord avec nous pour reconnaître que cette différence est largement comblée par les « invisibles » représentés par votre tourisme et vos ressources financières considérables.

Vous avez souvent déclaré que le déséquilibre de la balance franco-suisse qui joue en votre défaveur était dû à notre politique économique qui a institué les licences d'importation, la surtaxe temporaire de compensation et l'aide à l'exportation.

Sur le fond, nous sommes d'accord avec vous puisque notre région entretient un courant d'affaires constant avec la Suisse. C'est dire que toute entrave n'a pas notre agrément. Tout obstacle que vous rencontrez en est un aussi pour nous.

Quand nous vous passons un ordre et quand nous n'obtenons pas la licence, le préjudice est aussi grand pour le vendeur que pour l'acheteur. Le mécontentement existe partout. De même nous sommes d'accord pour faire des réserves en ce qui concerne la taxe de compensation. Il n'est pas agréable pour un importateur de supporter une nouvelle charge fiscale pour ne pas dire douanière.

Nos amis Suisses verront qu'à la base, notre opinion rejoint la leur; aussi nous permettront-ils de porter leur attention sur le point de vue de la France.

On nous a reproché sa politique protectionniste.

En toute honnêteté, vous avez pu constater que nous avons fait un effort puisque aujourd'hui notre libération oscille autour de 83 %, tandis que la vôtre atteint 92 %. M. Ramadier s'efforce de remplir nos engagements envers le G. A. T. T. qui prévoit une libération de 90 % en 1957. De même avons-nous tenu compte des protestations de l'étranger en abaissant très sensiblement le taux de notre taxe de compensation (15 et 11 % réduite à 11 et 7 %).

Nous avons insisté pour que la « licence automatique » qui devait être délivrée sans délai fût remplacée par le « certificat d'importation », rédigé par l'importateur lui-même. Cette procédure décharge d'autant les services chargés de la délivrance des licences. A ce sujet, nous nous faisons entièrement l'écho de vos protestations. Puisque les responsables de l'Office des Changes et des Comités techniques liront ces lignes, ils connaîtront notre mécontentement. A plusieurs reprises, les administrations compétentes avaient affirmé que ces licences seraient examinées dans les quinze jours. Nous avons constaté des délais de deux à trois mois. C'est une forme de protectionnisme administratif contraire aux intérêts de nos pays. Ces négligences doivent être sanctionnées.

Une question se pose à votre esprit. Pourquoi tant de lenteur à lever ces barrières douanières ? Pourquoi cette taxe de compensation ? L'attitude de la France n'est-elle pas contraire au vieil adage « Donner et retenir ne vaut » ?

Si notre pays n'avait pas eu des motifs impérieux d'agir de la sorte, il aurait suivi la politique du Bénélux ou de l'Allemagne. C'est là qu'interviennent des facteurs propres à la France.

Il nous plaît de rappeler que nous avons été les seuls, à l'exception du Guatemala croyons-nous, à appliquer les recommandations du B. I. T. dès 1946 en ce qui concerne la semaine de quarante heures. Nos partenaires se sont contentés d'applaudir à cette idée généreuse.

De même, nous avons proclamé et appliqué le principe de l'égalité des salaires féminins par rapport aux salaires masculins.

Vous êtes des hommes d'affaires avertis et vous savez que toute facilité accordée se paie. Le jour où la semaine de quarante heures sera étendue à l'Occident, nous serons les premiers à demander une réforme de base intéressant notre législation douanière.

Notre situation est un peu analogue à celle de nos amis Anglais. La France et les autres nations avaient demandé au Board of Trade d'étendre largement le régime de l'Open General Licence. La réponse fut pertinente. Préférez-vous importer

dans le Royaume Uni d'une façon suivie ou, au contraire, par suite d'un déséquilibre grave de nos échanges, voir la Lg. menacée et comme conséquence la fermeture de nos frontières? Tel fut le cas de mon pays qui, après avoir été à l'avant-garde de la libération, fut obligé de ramener du jour au lendemain, en 1952, à 0 son taux qui avait atteint 75 %. Nous faisons allusion aux décisions des arrêtés de février 1952 qui furent ici, comme chez vous, douloureusement ressenties.

La deuxième cause de notre retard est due au fait que depuis 1945 la France est en guerre. C'est notre joie que la Suisse ait été épargnée par ce fléau destructeur de vies et de richesses.

Nous ne saurions trop rappeler que jusqu'en 1954, nous avons été obligés de soutenir une expédition à 15.000 kilomètres de l'Europe. L'Indochine nous a coûté 100.000 hommes et occasionné des dépenses qui ont intégralement absorbé l'aide généreuse du plan Marshall estimée à près de 3,5 milliards de dollars (3.197 millions de dollars).

Sitôt ce théâtre de guerre fermé, nous avons été lancés dans la guérilla de l'Algérie depuis le 1^{er} novembre 1954. Le pays de la liberté, le pays de Guillaume Tell reprochera-t-il à la France, contrainte et forcée, de prendre quelques mesures conservatoires bien anodines par rapport aux inquiétudes de nos familles et aux sacrifices financiers qui nous sont demandés? Notre effort ne profite-t-il pas à la Suisse et à l'Europe, puisque notre éviction d'Afrique du Nord menacerait directement votre existence et vos intérêts, car elle pourrait être le prélude d'une troisième guerre mondiale que votre pays ne pourrait éviter? La paix française en Afrique est un des facteurs de la prospérité et de la stabilité de l'Occident tout entier.

On nous a reproché, surtout à Genève, au G. A. T. T., notre politique d'aide à l'exportation qui naquit à Lyon en novembre 1951 et devint une réalité en 1952. Nous sommes les premiers à reconnaître que vous n'avez pas usé de ces moyens artificiels du fait de la solidité de votre devise qui n'a pas eu à souffrir des catastrophes provoquées par votre voisin du Nord. Notre attitude a été peut-être trop honnête, puisque nos mesures font l'objet d'avis parus dans le *Journal Officiel*. Au contraire, d'autres nations qui nous accusent, n'ont pas la conscience bien tranquille. Londres, par le jeu de la suppression de la Purchase Tax, arrive au même résultat mais d'une façon plus subtile. N'en est-il pas de même de la part des U. S. A. qui n'hésitent pas à acheter des stocks énormes de céréales à ses farmers pour les revendre à perte dans le monde?

Dans ce domaine délicat, la France a écouté les doléances. L'aide à l'exportation est à la sortie, la conséquence de notre législation sociale. Nous avons constaté ses répercussions à l'entrée. D'ailleurs, notre bonne volonté a été marquée par une diminu-

tion considérable de cette ristourne. Elle s'élève aujourd'hui à 5 et 2,5 % après avoir été initialement près de trois fois plus élevée. La Suisse n'a-t-elle pas intérêt à avoir à ses côtés une France qui remonte une pente, combien rude d'ailleurs, plutôt qu'un marché en stagnation?

N'empêche, me direz-vous, que les chiffres sont là : 86 milliards contre 33. Bien d'accord avec vous, mais il ne faut pas oublier que si certains marchés accusent à l'avantage de la France un actif, d'autres laissent apparaître un profond déficit. Notre pays se plaint-il que nous soyons toujours en débet avec les U. S. A.?

Or, la France, par rapport à la Suisse, joue, toute proportion gardée, un peu le même rôle que l'Amérique par rapport à nous, celui de fournisseur de matières premières. Nous comptons dans nos ventes des positions capitales où peu de travail est incorporé. Au contraire, vos exportations consistent en très grande majorité en produits de très haute finition, symbole de la perfection suisse. Voici des exemples précis :

EXPORTATIONS FRANÇAISES EN 1955 VERS LA SUISSE

Denrées

14.167 millions de francs français

Combustibles (houille, produits pétroliers)

7.590 millions de francs français

Bois

3.439 millions de francs français

Fonte, fer, acier

10.769 millions de francs français

Matières textiles

2.739 millions de francs français

Total : 38.704 millions de francs français

EXPORTATIONS SUISSES EN 1955 SUR LA FRANCE

Denrées

2.872 millions de francs français

Combustibles

néant

Bois

42 millions de francs français

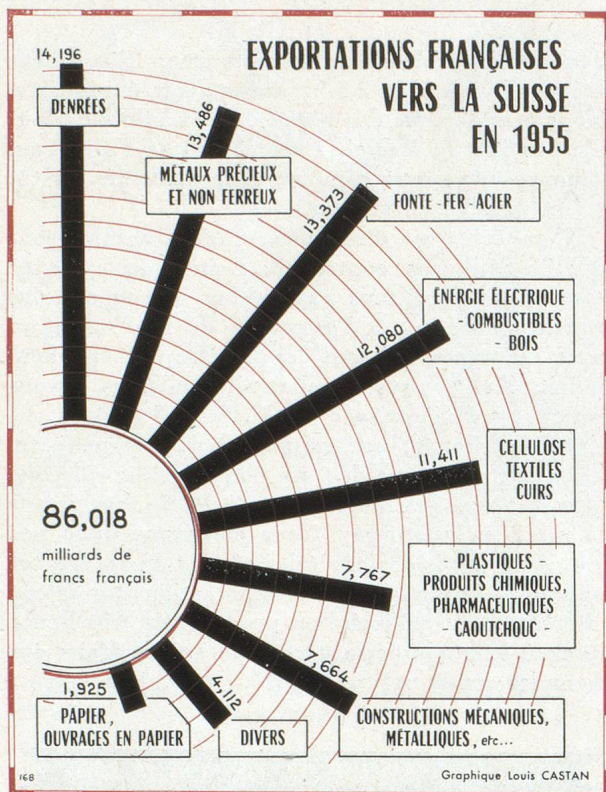
Fonte, fer, acier

79 millions de francs français

Matières premières, textiles

187 millions de francs français

Total : 3.180 millions de francs français.



Les différences existant entre les chiffres de ces 2 graphiques et ceux de la page précédente s'expliquent par le fait que, pour une raison de présentation, nous avons été contraints de grouper certains chapitres.

Par contre si nous abordons le secteur de la mécanique les résultats sont bien différents :

Constructions métalliques, mécaniques de tous genres vendues par la France en Suisse en 1955 : 7.484 millions de francs français dont 2.803 millions d'autos.

Constructions métalliques, mécaniques de tous genres vendues par la Suisse en France en 1955 : 15.456 millions de francs français

Nous ajoutons à ces exemples typiques un poste qui confirme notre opinion. Ce sont nos exportations traditionnelles d'or, soit disant industriel, à destination de la Suisse. Le métal est porté à l'actif de la France. Il s'élève à 11.902 millions de francs français en 1955. Le directeur de l'Office des Changes questionné par un de nos amis en séance d'une grande Commission économique a observé une « réserve totale ».

Il est juste d'admettre que la France est débitrice pour des sommes très importantes à l'égard de la Suisse qui possède des ressources financières incomparables. Cet or, de toute évidence, doit constituer des arrérages ou représenter des opérations dirigées par la Banque de France. En tout état de cause ce poste ne devrait pas intervenir dans notre balance commerciale, d'autant plus qu'il représente 15 % du total de nos ventes. Il se classe entre les denrées et les métaux ferreux par son importance.

Cet inventaire technique montre combien la structure des échanges des deux pays mitoyens et amis est différente et combien il est nécessaire de ne pas se fier à des totaux qui présentent un caractère tout différent quand on les approfondit.

Qu'il nous soit permis de formuler un vœu à la fin de cet exposé :

Notre treizième région a fait une vive pression pour que les malentendus néfastes de 1955 ne se renouvellent plus; aussi, a-t-elle applaudi à la signature de l'accord franco-suisse actuel. Nous avons insisté pour qu'il ne fut pas annuel.

Notre requête a été partiellement écoutée, puisque ce traité s'étale sur la période du 1^{er} juillet au 30 juin 1957. D'ores et déjà, nous devons travailler dans un esprit mutuel et amical, à l'élaboration d'une convention triennale à l'image de celle qui fut passée entre Paris et Bonn. C'est un peu la clause de la nation la plus favorisée que nous soulevons à votre intention.

En outre, nous devons nous rappeler que l'accord franco-suisse prévoit dans son article 5 que les deux parties contractantes peuvent à tous moments fixer des contingents spéciaux.

Qu'il nous soit permis de faire savoir à nos amis Suisses que toute requête qu'ils voudront bien nous faire sera examinée par notre Comité avec la plus grande bienveillance. Elle ne sera que le reflet de l'amitié que nous portons à votre patrie qui a les mêmes idéaux que la nôtre.

Alfred Jules-Julien.

